Vos questions / nos réponses

voyage

Par Profil supprimé Postée le 27/09/2013 16:51

> Bjr. Je suis sous traitement de subutex depuis 4ans sans aucune rechute et je dois aller en Espagne avec le boulot .est ce que ça pose problème avec mon ordonnance. Merci d'avance

---

Mise en ligne le 30/09/2013

Bonjour,

Afin de vous rendre en toute légalité en Espagne avec votre traitement de substitution, vous devez contacter l'agence régionale de santé Franche-Comté dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous. Seul cet organisme pourra vous remettre une autorisation de transport, au vu de l'original de la prescription médicale. Cette autorisation sera valable 30 jours et les quantités transportées ne devront pas dépasser la durée maximale de prescription.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.

En savoir plus :

- Agence régional de santé Franche-Comté